



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 23/12/24



ID : 065-216502260-20241209-2024084-DE

Séance du 9 décembre 2024 à 19h

2024/084

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCCO.

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Hélène FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE SENTIERS DE RANDONNEES

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en dehors des commissions communales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-municipales sur tout sujet d'intérêt communal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-communales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

Madame le Maire propose de créer une commission extra-municipale « sentiers de randonnées » afin de mener une réflexion sur le balisage et la mise en valeur de sentiers de randonnées sur la commune.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée la liste de candidats de la commission extra-municipale, de fixer le nombre à 18 membres élus maximum et de désigner pour siéger à ces commissions les membres suivants :

Michel DUHAMEL	Marie-Line PETRISSANS
Stéphanie MARQUEZ	Virginie FICHET
Jean-Christophe MADELAINE	Michèle SALLEFRANQUE
Sébastien ABADIE	Pierre COSTE
Bernard JOUCLA	Alain DARRIEUX
Caroline ECORCHON	Sébastien JOUCLA
Philippe SOULE-PERE	Damien GOMEZ
Jean-Baptiste QUEFELEAN	Françoise ALLAIN
Rémi GALBAN	Nicolas PEYRET

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation et la création de la commission extra-municipale « sentiers de randonnées ».

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT